

Une progression maîtrisée des dépenses publiques

Les interventions directes et indirectes de l'État se sont élevées, en 2010, à 10,6 milliards d'euros.

Les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales progressent tandis que leurs dépenses directes d'équipement diminuent de manière significative.

En 2010, les interventions financières de l'État en Alsace s'élèvent à 10,6 milliards d'euros, soit une hausse modérée de 1,9 % comparativement à 2009 (+8,3 %). Elles sont composées de dépenses directes et indirectes.

Le montant des dépenses directes (5,75 milliards d'euros¹) est comparable à 2009 et la structure de ces dépenses reste proportionnellement identique. À périmètre constant (en 2009, les dépenses de personnel avaient diminué en raison du transfert du personnel universitaire²), les dépenses de personnel connaissent une croissance de 1,3 %. Elles constituent,

Dépenses réelles totales* des collectivités locales en 2010

Collectivités locales	Dépenses 2010 (en millions d'euros)	Évolution 2009-2010 (en %)
Région Alsace	745,3	-9,2
Département du Bas-Rhin	1 092,8	1,4
Département du Haut-Rhin	747,1	0,4
Ensemble Région et Départements	2 585,2	-2,2
Communes de 10 000 habitants ou plus**	1 054,3	-2,3

* somme des dépenses de fonctionnement et d'investissement

** strate composée de 23 communes en 2009 et de 24 communes en 2010

Source : Direction régionale des finances publiques d'Alsace et du Bas-Rhin

comme l'année précédente, 38 % des dépenses directes de l'État, suivies des dotations aux collectivités territoriales et des pensions.

Les dépenses d'investissement et d'intervention progressent : +28 % pour les dépenses d'investissement qui ne représentent que 1 % des dépenses directes de l'État ; +12 % pour les dépenses d'intervention alors que les dépenses de fonctionnement baissent de l'ordre de 14 %. Il faut y voir, dans le contexte de l'achèvement du plan de soutien à l'économie française, l'effort de l'État pour atténuer les effets de la crise économique et financière sur les ménages et sur les entreprises (dépenses d'intervention) tout en maîtrisant l'évolution de la dépense publique

(principalement frais de personnel et fonctionnement). Au contraire des années précédentes, les dotations versées aux collectivités locales (1,85 milliard d'euros) diminuent en 2010 d'un peu plus de 4 %.

Les interventions financières indirectes de l'État sont estimées à 4,81 milliards d'euros³ et progressent modérément de 3 % en 2010 (+20 % en 2009). Elles sont constituées majoritairement d'allègements fiscaux et sociaux (2,69 milliards d'euros) qui constituent une perte de recettes pour l'État. Ces dépenses indirectes prennent également la forme

Dépenses directes de l'État en 2010

Titres	Dépenses payées en 2010	
	En millions d'euros	En %
Dépenses de personnel	2 197	38
Dépenses de fonctionnement	151	3
Dépenses d'investissement	59	1
Dépenses d'intervention*	327	6
Dépenses d'opérations financières	0,4	€
Ensemble	2 734	48
Dotations aux collectivités territoriales	1 854	32
Pensions	1 157	20
Total	5 745	100

* subventions de fonctionnement et d'investissement

Source : Direction régionale des finances publiques d'Alsace et du Bas-Rhin

¹ Ces dépenses concernent les paiements effectués pour la région par la direction régionale des finances publiques d'Alsace et du Bas-Rhin et la direction départementale des finances publiques du Haut-Rhin ainsi que d'autres opérations effectuées par d'autres directions mais concernant la région Alsace. Le mouvement de réorganisation des services de l'État, de création de plateformes de gestion s'amplifie. Il conduit à ce que les dépenses ne sont plus nécessairement exécutées localement.

² dans le cadre de la loi 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux universités.

³ Source : SGARE Alsace - Direction régionale des finances publiques d'Alsace, *Les interventions financières de l'État en Alsace 2010*.

Dépenses de fonctionnement en 2010

Collectivités locales	Dépenses de fonctionnement 2010 (en millions d'euros)	Évolution 2009-2010 (en %)
Région Alsace	506,5	5,8
Département du Bas-Rhin	746,5	4,9
Département du Haut-Rhin	543,9	4,4
Ensemble Région et Départements	1 796,9	5,0
<i>dont charges de personnel</i>	293,0	2,5
<i>dont subventions*</i>	1 234,7	5,9
Communes de 10 000 habitants ou plus**	782,8	2,6

* subventions + participations + aides à la personne + frais d'hébergement
 ** strate composée de 23 communes en 2009 et de 24 communes en 2010

Source : Direction régionale des finances publiques d'Alsace et du Bas-Rhin

de contributions payées par divers organismes publics, dont la sécurité sociale, pour un montant total de 2,11 milliards d'euros. Le niveau des allègements fiscaux baisse en 2010 (-0,4 % comparativement à 2009) alors que les exonérations de charges sociales d'un montant de 754 millions d'euros progressent (+3,4 %).

Avec un montant global de 3,6 milliards d'euros, les dépenses réelles des grandes collectivités alsaciennes ont reculé de 2,2 % en 2010, après avoir enregistré une hausse de plus de 6 % l'année précédente. Cette diminution concerne essentiellement la Région Alsace et les communes de 10 000 habitants ou plus. Les deux départements voient en effet leurs dépenses augmenter légèrement.

Décélération des dépenses de fonctionnement des collectivités

En 2010, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales augmentent de 4,3 % contre 5,2 % en 2009. La décélération du rythme d'évolution concerne notamment les dépenses de personnel qui affichent une hausse modérée, consécutive à l'achèvement du transfert de personnels lié à l'acte II de la décentralisation ainsi qu'à l'effort de maîtrise de ce poste.

Les dépenses d'intervention, constituées pour une large part des prestations sociales départementales, progressent comme dans l'ensemble des départements, toujours à un rythme soutenu, dans un contexte économique difficile. Les départements ont notamment dû faire face, en 2010, à la croissance des dépenses de revenu de solidarité active en année pleine.

La Région a vu ses dépenses de fonctionnement croître de manière plus soutenue qu'en 2009, en raison d'une hausse importante des dépenses d'intervention et plus particulièrement en matière de formation professionnelle et de transport ferroviaire.

Les dépenses courantes des villes de 10 000 habitants ou plus ont peu évolué, l'augmentation résultant pour l'essentiel du passage de 23 à 24 communes avec l'intégration de la ville d'Erstein dans cette strate.

Des dépenses d'équipement maîtrisées

Après le maintien des dépenses d'investissement en 2009, soutenues

par le plan de relance, celles-ci ont fléchi en 2010. En effet, les dépenses d'équipement subissent le contrecoup de l'anticipation de 2009 (plan de relance) et se contractent de 18,9 % pour s'établir à 475,5 millions d'euros.

Le recul est plus sensible au niveau de la Région et des départements (-21,2 %) qu'au niveau des communes de 10 000 habitants ou plus (-19,3 % à périmètre constant).

Pour la Région Alsace, l'effort d'investissement se concentre sur le transport ferroviaire avec notamment la poursuite des travaux sur les lignes à grande vitesse (LGV) Est et Rhin-Rhône ainsi que sur les infrastructures tram-train. Une part importante des investissements régionaux a également concerné l'enseignement, avec de nombreuses restructurations et travaux de maintenance dans les lycées. Pour les départements, une part prépondérante des dépenses directes d'investissement est consacrée aux transports et plus particulièrement aux travaux de voirie.

Dépenses directes d'équipement en 2010*

Collectivités locales	Dépenses directes d'équipement 2010 (en millions d'euros)	Évolution 2009-2010 (en %)
Région Alsace	65,1	-32,2
Département du Bas-Rhin	111,0	-16,0
Département du Haut-Rhin	81,4	-17,3
Ensemble Région et Départements	257,5	-21,2
Communes de 10 000 habitants ou plus**	218,0	-16,2

* la distinction entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'équipement reste encore très affirmée dans le secteur public local, même si la technique du crédit-bail se généralise et commence à atténuer la portée de la distinction.
 ** strate composée de 23 communes en 2009 et de 24 communes en 2010

Source : Direction régionale des finances publiques d'Alsace et du Bas-Rhin

Laure GARNIER
Véronique MOSER
 Direction régionale
 des finances publiques
 d'Alsace et du Bas-Rhin